

Le prélèvement à la source plus traumatisant que la CSG ? Et s'il accentuait les risques de récession...



Janvier 2019, le prélèvement à la source va concerner l'étalement dans le temps de 70 milliards d'euros environ.

Avec Jean-Paul Betbeze

A très court terme, la psychologie domine l'économie. Ainsi, on ne sait jamais trop comment nous réagirons quand nos revenus vont monter - avec une réduction de prélèvements par exemple, pire baisser – face à une hausse de la ponction, ou rester les mêmes, mais étalés dans le temps. On aura reconnu les mouvements en cours de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et ceux, prévus, de l'IR (Impôt sur le Revenu)

Janvier 2019, le prélèvement à la source va concerner l'étalement dans le temps de 70 milliards d'euros environ. Janvier 2018, la modification de la CSG a organisé un transfert de 22 milliards d'euros en faveur des salariés (selon des procédures complexes) et en défaveur des retraités. 3,5 fois plus d'euros seront donc en jeu l'an prochain, même si le prélèvement à la source se veut neutre, à la différence du transfert de la CSG, qui s'est fait au détriment des retraités.

Allons-nous paniquer fin janvier prochain, quand nous recevrons nos feuilles de paye et nos pensions nettes d'impôt, réduites du prélèvement à la source ? Les personnes non imposées seront inquiètes (« on ne sait jamais, en cas d'erreur »), les autres salariés, employés et cadres moyens le seront bien sûr, devant la baisse qu'ils liront, les cadres supérieurs et dirigeants plus encore, devant la chute de la dernière ligne de leur feuille informatique. La consommation subira vraisemblablement une baisse dans l'achat de biens et services, baisse qui mettra des mois à se résorber.

Bien sûr, on nous dira que pour 90% des contribuables, le taux de prélèvement sera compris entre 0 et 10%, donc ce sera « assez peu en somme », compte tenu de la très forte concentration de l'impôt sur le revenu. On nous préviendra et nous expliquera que c'est plus simple et plus sain ainsi. On nous aura donné, par avance, le taux de prélèvement auquel s'attendre. On ajoutera que les ajustements et corrections, supposés marginaux, auront lieu lors d'une déclaration globale qui reprendra l'ensemble des revenus perçus, donc l'impôt de l'année moins celui qui aura été prélevé. On répètera à satiété que les ménages non imposables ne seront pas affectés, soit un peu plus de la moitié d'entre eux, sachant par ailleurs que 60% des ménages imposés sont déjà mensualisés. Cerise sur le gâteau, pour tenir compte de la transition d'un type de prélèvement à l'autre, les revenus de 2018 ne seront pas imposés. Mais ils devront quand même être déclarés pour être « effacés », comme dit joliment Bercy, via un crédit d'impôt spécifique. Donc c'est un choc, surtout pour certains, mais ce sera mieux pour tous, promis juré. Nous verrons bien avec le temps et nous nous en féliciterons. Merci donc !

Bien sûr, de mauvais esprits feront remarquer que cet impôt mensuellement prélevé sera moins visible que le bon vieux tiers

provisionnel. Des hausses subreptices pourront se produire, se cachant derrière les hausses de salaires « amont ». Surtout, un euro de moins change les comportements, très vite pour les biens, même s'il sera « compensé ». Précipitera-t-il des mutations vers des réseaux de distribution directs ? Fera-t-il monter le taux d'épargne de façon durable, au détriment de la consommation et de la croissance ? Qui sait ?

La leçon de la hausse de la CSG au premier trimestre 2018 mérite d'être méditée. On la pensait modeste, elle a pesé sur la demande et plus encore sur les esprits. La baisse de la cote du Président en est la marque. La hausse de la CSG au premier trimestre 2018 a dû peser pour 1,5% du revenu disponible des ménages environ, affectant les retraités, mais compensée pour 0,9% par la baisse des cotisations sociales bénéficiant aux salariés, surtout modestes. Au total, les prélèvements ont donc augmenté de 0,6% sur le revenu, au premier trimestre. Mais cette hausse est évidemment plus faible que celle des revenus et des prestations sociales, estimée à 0,8%. Donc le revenu disponible brut nominal a augmenté, certes peu, de 0,2% au premier trimestre 2018, contre 0,6% les trimestres antérieurs. Le vrai problème vient de l'accélération de l'inflation, à 0,7% au premier trimestre, du fait du tabac et de l'alcool. Le pouvoir d'achat du revenu brut réel baisse alors de 0,4% ! Alors le taux d'épargne baisse légèrement à 13,7%, selon les calculs de l'Insee, atténuant ces effets négatifs et soutenant la consommation. Mieux, au deuxième trimestre, le choc sera absorbé : le revenu montera sous l'effet des salaires, comme au premier trimestre, et sans nouvelles hausses de la CSG et des tabacs et alcools bien sûr ! Le revenu réel repartira de 0,9%, le taux d'épargne remontera un peu, la consommation se tiendra, le choc « économique » sera absorbé. Mais le moral des ménages a été secoué.

Chaque euro compte, surtout en moins. L'effet CSG du premier trimestre 2018 nous donne cette leçon, même si c'est « la faute au tabac », même si « c'est explicable », même si « ce sera compensé plus tard par la baisse des impôts locaux pour 80% des retraités », même si « c'est pas la faute à la CSG ». Dans la tête des ménages, c'est la hausse de la CSG qui a fait baisser le revenu « ressenti », pesé sur le moral, la consommation et l'épargne !

Et quand on pense au prélèvement à la source qui se prépare, ce qu'on lit actuellement, au vu des sommes en jeu et de la « pédagogie » des documents peut effrayer. C'est quasi-incompréhensible ! Le petit film envoyé par Bercy dans nos boîtes informatiques n'aide pas vraiment. Tout serait automatique ! L'effet CSG a été sous-estimé en montant, plus encore en psychologie. Les Français ne remercient pas si on les impose moins, et ils ont raison. Mais ils sanctionnent si on les impose plus, et ils n'ont pas tort. Devant un mouvement quantitatif 3,5 fois plus important que celui de la CSG dans un an, même s'il est qualitativement différent, il faudra faire bien plus attention, si on veut éviter un trou d'air. Tous les Français sont aux aguets, imposés ou non, salariés bien sûr, retraités surtout ! Expliquons plus et mieux, ou alors nous risquons d'entrer en récession !